

L'épître aux Galates... encore actuelle !

► Contexte historique

Les Galates habitaient un territoire en Asie mineure qui avait été donné à des tribus gauloises trois siècles auparavant. Il y avait parmi eux tout un amalgame de religions, depuis l'idolâtrie celtique jusqu'aux diverses idoles grecques ; la religion juive ne leur était pas étrangère non plus. L'apôtre Paul a passé parmi eux, mais seule une brève mention en est faite en Actes 16. 6 ; lors d'un voyage suivant, il y trouva des disciples et les fortifia (Actes 18, 23). Nous ne connaissons pas la date de l'épître. Les Galates avaient reçu l'évangile avec joie, mais ensuite, sous l'influence des Juifs, ils ont voulu se mettre sous le joug de la loi. Il y a aussi une autre raison possible à cette déviation : la loi romaine n'admettait pas la liberté religieuse. Une exception était faite pour la religion juive, alors peut-être, pour échapper à la persécution, quelques chrétiens se faisaient circoncire et se soumettaient au rituel légal (Gal. 4. 9, 10 ; 6. 12).

Gardons-nous de compromis avec le monde où nous sommes. Notre témoignage comme chrétiens réclame une réelle séparation de toutes les formes de la corruption qui est dans le monde (1 Pi. 2. 11, 12 ; 4. 3, 4).

► Introduction à l'épître (Chapitre 1)

Les deux premiers chapitres tiennent lieu d'introduction. L'apôtre est contraint à défendre son apostolat auprès des Galates en rappelant sa conduite antérieure, son appel par Dieu lui-même et ses premières années de service comme chrétien. Insistant sur le fait que ce n'est pas l'homme, même pas un apôtre, qui l'a consacré au service, l'apôtre Paul souligne sa relation directe avec Dieu. Cette relation le libère de toute sujétion à une quelconque autorité humaine.

Les premiers mots qui suivent les salutations nous surprennent par leur sévérité. L'état moral et spirituel des Galates était tel que l'apôtre doit user d'une autorité étonnante. Il leur dit qu'ils avaient abandonné Celui qui les avait appelés, c'est-à-dire Jésus Christ lui-même, pour un autre "évangile"... comme s'il pouvait y avoir un autre évangile ! Ils s'étaient tournés vers un enseignement erroné que certains voulaient appeler "évangile".

La condamnation que porte l'apôtre sur la fausse doctrine doit être prise au sérieux, aujourd'hui encore. Distinguons toutefois les applications particulières de ce qui touche au fondement de la foi chrétienne. Notre compréhension de la Parole n'est que partielle, comme sont aussi relatives les applications que nous avons coutume de faire. S'il s'agit de la personne et de l'oeuvre du Seigneur Jésus, alors ces versets 6 à 9 de Galates 1 s'appliquent directement. La norme nous permettant de juger les enseignements propagés ne peut être que la parole de Dieu et la personne de Jésus.

L'apôtre Paul rappelle ensuite son état avant sa conversion. Il souligne entre autre son zèle dans le judaïsme qui l'a conduit à persécuter l'assemblée de Dieu. Le zèle religieux, s'il est déconnecté de la personne de Jésus, devient de l'intégrisme avec toutes les déviations possibles. Parlant de sa conversion elle-même, l'apôtre la résume en quelques mots : "Il plut à Dieu... de révéler son Fils en moi" (v. 15). Dès ce moment, tout ce qui n'est pas Christ dans sa vie est balayé sans ménagement (Phil. 3. 7, 8).

► Paul en contact avec les apôtres à Jérusalem (Chapitre 2)

Cette narration du début du chapitre 2 correspond au chapitre 15 des Actes. Une scission risquait de se produire entre les assemblées d'Antioche et de Jérusalem, entre les chrétiens juifs et ceux issus des nations. Dieu ne l'a pas permise, aussi est-ce par révélation divine que l'apôtre Paul monte à Jérusalem. L'occasion est fournie à Paul de faire connaître son enseignement et de recevoir l'approbation des apôtres. Là, il doit aussi faire face à de faux frères qui exercent des pressions sur les croyants. Paul ne leur fait aucune concession. Il refuse de leur céder, afin que la vérité de l'évangile demeure avec les croyants (v. 5).

Un différend entre l'apôtre Pierre et l'apôtre Paul est ensuite mentionné pour souligner l'importance de la liberté que donne la foi en l'évangile de la grâce divine. Se séparer des croyants issus du paganisme dès que viennent des Juifs de Jérusalem, c'était, de la part de Pierre, renier une vérité fondamentale qu'il avait dû apprendre autrefois. Dieu lui avait dit : "Ce que Dieu a purifié, toi, ne le tiens pas pour impur" (Actes 10. 15). Le mur de séparation entre Juifs et nations avait été renversé.

Vouloir le rétablir pratiquement, c'était transgresser cette nouvelle disposition qui remplace la loi (v. 18).

Une belle déclaration conclut ce chapitre 2 : "Je suis mort à la loi afin que je vive à Dieu... Je ne vis plus moi, mais Christ vit en moi ; et ce que je vis... je le vis dans la foi, la foi au Fils de Dieu, qui m'a aimé et qui s'est livré lui-même pour moi" (v. 20, 21). Est-ce une réalité pour chacun ? C'est pourtant la vérité concernant l'état chrétien, mais comment cela se traduit-il dans ma vie quotidienne ?

► **Enseignement de base de l'épître (Chapitres 3 et 4)**

Quelques questions sont tout d'abord posées par l'apôtre, - c'est une manière très efficace de persuader - et ces questions peuvent se résumer ainsi : Etes-vous devenus chrétiens en faisant des œuvres ? N'est-ce pas plutôt en ayant reçu l'évangile qui vous a été prêché ? Allez-vous maintenant ajouter quelque chose à l'œuvre de Christ par vos efforts ? L'exemple d'Abraham est rappelé pour souligner l'importance de la foi qui a justifié ce patriarche et qui donne à tout croyant le titre de fils d'Abraham, héritier de la même bénédiction.

Par contraste, la loi conduit à la malédiction. Mais cette malédiction prononcée sur celui qui enfreint la loi est aussi la part de celui qui est "pendu au bois". Et c'est Jésus Christ qui a été fait malédiction pour nous quand il était cloué sur la croix. Une image en avait déjà été donnée quand Moïse a élevé sur une perche un serpent de bronze. Jésus cite cet épisode et en applique le symbolisme à lui-même en Jean 3. 15. Les serpents qui mordaient les Israélites sont la figure du péché qui est la part de tout homme et du jugement qui en résulte. Or Christ, sur la croix, a été "fait péché pour nous" (2 Cor. 5. 21). La malédiction a été portée par Jésus pour que la bénédiction promise à Abraham en faveur des nations puisse prendre effet (Gen. 12. 3).

Le contraste entre la loi et l'évangile est mentionné dans chacun des chapitres. Sous le régime de la loi, il fallait à l'homme un médiateur pour s'approcher de Dieu. Il lui fallait aussi un conducteur à l'instar de l'esclave qui, en Grèce, était chargé de surveiller les enfants, de les corriger et de les mener à l'école. Comme l'enfant en bas âge, l'homme était sous tutelle. Maintenant, sans différence de races ou de conditions sociales, tous les croyants sont "un dans le Christ Jésus", ils sont adoptés comme fils et deviennent héritiers (Chapitre 3. 28 à 4. 7).

Les Galates, comme nous tous qui avons reçu la grâce de Dieu, avaient part à tout le bénéfice que leur avait apporté l'évangile. Se mettre alors sous des règles, s'asservir à des ordonnances et s'imposer des contraintes était tellement contraire à ce que la grâce de Dieu leur octroyait que l'apôtre leur écrit : "Je crains... que je n'aie travaillé en vain pour vous" (Chapitre 4. 11). Il doit même leur dire que sa peine à leur égard était un enfantement douloureux pour qu'ils arrivent à une vie réelle, qui consiste à former en eux une vraie image de Christ (Chapitre 4. 19).

Par une allégorie extraite d'un épisode de la vie d'Abraham, l'apôtre met en évidence ce que la loi produisait : l'esclavage, alors que la grâce donne la liberté (Chapitre 4. 21-31). Cette déclaration conclut la partie centrale et doctrinale de l'épître. Elle donne le ton aux applications pratiques qui en découlent.

► **Dans la liberté pour marcher par l'Esprit (Chapitre 5)**

"Christ nous a placés dans la liberté en nous affranchissant" (v. 1). Affranchis, libérés de ce qui nous tenait asservis, c'est-à-dire la loi et le péché, nous sommes exhortés à ne pas nous remettre sous un tel joug. Si nous pensons que pour être plus agréables à Dieu, il nous faut obéir à la loi, c'est à tous les commandements que nous devons être soumis. Nous n'y arriverons jamais. Y prétendre serait de l'orgueil, donc une première transgression ! Ce serait déchoir de la grâce que de vouloir se placer sous un joug légal pour gagner quelque mérite.

Aucune valeur n'est attachée à la circoncision ou à l'incirconcision (v. 6). Cela signifie que le légalisme des uns et leurs efforts pour acquérir un mérite supplémentaire, ou le libéralisme des autres qui s'affranchissent de toute contrainte, n'ajoutent ni n'ôtent rien à la valeur absolue de l'œuvre de Christ. Ce qui en démontre la valeur dans la vie du croyant, c'est l'amour qui est le résultat de sa foi, par la grâce de Dieu.

Le risque subsiste pour le chrétien, puisqu'il est encore dans le monde, de profiter de sa liberté en Christ pour laisser libre cours à ses pulsions charnelles. Bien qu'il soit soumis à diverses tentations, le chrétien n'est pas asservi à ses instincts charnels. Il est un homme en Christ. Il participe à une nouvelle création où un nouveau principe de vie l'anime, qui est l'Esprit de Dieu. Cette puissance de

vie est l'amour qui se plaît à se mettre au service des autres. Il en résulte du fruit à la gloire de Dieu. Mais disons aussi qu'il n'est pas suffisant que la loi elle-même nous commande d'aimer, car l'amour ne résulte pas d'un ordre légal, il a besoin d'une source intérieure. Seul l'amour peut produire l'amour ; et Jésus nous a aimés le premier, de sorte que le don de son amour est seul capable de produire une réponse dans nos cœurs.

Une ressource est donnée au chrétien pour qu'il puisse manifester ce caractère essentiel de la vie de Christ, c'est l'Esprit Saint. L'exhortation est donc donnée de marcher par l'Esprit, ce qui signifie se laisser conduire par l'Esprit qui utilise la parole de Dieu pour nous éclairer. Le verset 25 dit : "Si nous vivons par l'Esprit, marchons aussi par l'Esprit", ce qui pourrait être exprimé ainsi : Puisque l'Esprit de Dieu produit en vous la vie elle-même, il peut bien vous rendre capables de marcher selon ses directives. Il y a une lutte à l'intérieur de vous-mêmes, et l'Esprit de Dieu est à même de dominer vos pulsions charnelles (v. 17). Les œuvres de la chair ne se manifesteront que si vous le voulez bien, mais l'Esprit cherche à vous en empêcher. Par contre, il va produire son fruit dans votre vie s'il n'est pas entravé dans vos propres cœurs.

A l'image des soins apportés à un arbre fruitier, nous devons veiller à ne pas nous laisser contaminer par l'environnement dans lequel nous sommes. Nos vergers sont envahis par les germes de diverses maladies, ce qui rend nécessaire une lutte anti-parasites. Il en est ainsi pour que notre témoignage soit fructueux. Notons que les neuf caractéristiques du fruit de l'Esprit doivent toutes être présentes dans notre vie. Si l'une d'entre elles est totalement absente, notre marche sera boiteuse. L'un ou l'autre de ces caractères peut être plus saillant ou moins évident, car l'équilibre parfait ne s'est trouvé que chez le Seigneur.

Tout est contraste entre le fruit de l'Esprit et l'avertissement donné : "Si vous vous mordez et vous dévorez l'un l'autre, prenez garde que vous ne soyez consumés l'un par l'autre" (v. 15) "Ne soyons pas désireux de vaine gloire, en nous provoquant les uns les autres et en nous portant envie les uns aux autres" (v. 26). N'est-ce pas de saison encore aujourd'hui ? Ces deux versets se complètent en s'expliquant mutuellement. La vantardise et la jalousie signalées au verset 26, produits de notre orgueil, entraînent toutes les animosités mentionnées au verset 15. Il en résulte la ruine totale d'un témoignage collectif.

Conclusion (Chapitre 6)

Réaliser une vie communautaire n'est pas facile. Un esprit de grâce peut seul le permettre. Chacun prend ses propres responsabilités sans jamais ignorer les besoins de son frère. C'est le paradoxe des versets 2 et 5. L'humilité est nécessaire, de même qu'un amour désintéressé. En portant les charges les uns des autres, nous nous aidons mutuellement à les déposer aux pieds du Seigneur dans la prière ; chacun toutefois porte son propre fardeau, étant conscient de sa responsabilité personnelle.

Rien de ce qui est réalisé pour le Seigneur n'est perdu : "au temps propre, nous moissonnerons" (v. 8). Dieu se plaira à donner la récompense au plus petit service rendu au nom de Jésus, même si ce n'était qu'un verre d'eau froide (Matt. 10. 42). Le jour des récompenses n'est pas encore arrivé, même si, quelques fois, Dieu permet qu'un résultat soit déjà visible maintenant, car il sait notre penchant à l'orgueil et à la jalousie. Dans l'attente, soyons diligents et actifs dans le service pour Dieu, car notre travail "n'est pas vain dans le Seigneur" (1 Cor. 15. 58).

Les derniers versets sont comme un résumé de tout l'enseignement de cette épître. L'apôtre parle à la première personne, non pour nous laisser penser qu'un tel langage lui est réservé, mais pour montrer que cela est réalisable par chacun : "Qu'il ne m'arrive pas à moi de me glorifier, sinon en la croix de notre Seigneur Jésus Christ, par laquelle le monde m'est crucifié, et moi au monde" (v. 14). Telle devrait être la réalité pour moi, pour chacun. Christ est mort pour moi, je suis mort avec lui ; Christ est ressuscité, je vis avec lui ; le monde a rejeté mon Sauveur, il peut bien me rejeter aussi. Mon état chrétien dépend de la mort de Christ, de mon association à lui dans sa mort et dans sa résurrection ; la vie de Christ peut ainsi être réalisée, mais je n'y suis pour rien. Si j'ai à me glorifier, c'est dans cette croix de Jésus qui me sépare du mal et des principes du monde, mais qui m'attache à Celui qui est mort pour moi.

Les éléments du légalisme qui s'appuyaient sur la circoncision ne sont plus rien, car le chrétien appartient à une sphère nouvelle, une création nouvelle où les choses vieilles sont passées. Cela se réalisera en plénitude selon Apocalypse 21. 4 et 5, mais c'est une réalité spirituelle pour le croyant d'aujourd'hui.